



Rapport de la commission de gestion 2017

1. Membres de la Commission de gestion pour l'année 2017

Pour le groupe PS

- Michel Bahrami
- Isabelle Dessonnaz
- Sylvain Fasola
- Catherine Imhof
- Hugues Gander (1er suppléant)
- Jean-Samuel Py (2ème suppléant)

Pour le groupe PLR

- Jean-Bruno Wettstein, rapporteur
- Dionisio Baptista
- Philippe Gueissaz
- Maria Caramia (1er suppléant)
- Jean-Philippe Favre (2ème suppléant)

Pour le groupe UDC

- Claudine Gaillard
- Yvan Pahud
- Laurent Buchs (1er suppléant)
- Bernhard Klaus (2ème suppléant)

2. Programme

Lundi 14 mai	08:00	Administration, greffe, personnel	F. Thévenaz, S. Champod
	10:00	Finances	F. Thévenaz, J.-M.- Brandt
	13:30	Ecoles	C. Roten, F. Zadory
	14:30	Police, OP, Gendarmerie	C. Roten, S. Champod
Mardi 15 mai	15:30	SDIS	C. Roten, J. Eisler
	08:00	Urbanisme, Police des constructions	L.-N. Pesenti, J.-F. Gander
	10:00	Services industriels	L.-N. Pesenti, G. Wyss, D. Verguet
	13:30	Tourisme	L.-N. Pesenti, L. Perrenoud
Mercredi 16 mai	15:00	Bâtiments	O. Guignard, J.-F. Gander, J. Lambert
	08:00	Travaux	P. Duvoisin, G. Wyss, S. Frey
	10:00	Forêts, Domaines	P. Duvoisin, G. Wyss, B. Margot
	13:30	Questions finales et visites	F. Thévenaz, J.-M. Brandt
Jeudi 17 mai		Réserve	
Vendredi 18 mai	08:00	Entretien avec Municipalité in corpore	Municipalité, JMB, SC
	09:00	Café, croissants	Municipalité + Chefs de service
	09:30	Visites sur sites	Municipalité + Chefs de service
	12:00	Repas aux Dénériaz	Invités

1. Administration, greffe, personnel

Questions

1. Bilan des préavis (p. 6) : rajouter une colonne permettant de voir quels sont les préavis acceptés et refusés.
2. Suivi des préavis, motions et postulats :
 - Qu'en est-il de l'affichage sur le domaine public ?
 - Où en est-on dans l'aménagement d'une aire aux Replans (préavis 923-13) ?

Il est possible de rajouter une colonne afin d'identifier les préavis acceptés et refusés, mais il faut prendre garde aux amendements éventuels qui devraient être inclus et pourraient surcharger le tableau. Un tableau résumant les préavis d'une année pourrait être réalisé par le Bureau du Conseil.

Le projet d'affichage public a été retardé pour des questions de raccordement électrique liées aux travaux de la rue du Jura pour le premier panneau ; le deuxième panneau n'est pas prévu au col des Etroits mais plus bas au niveau du premier contour.

La liste des sociétés bénéficiant d'un soutien de la Commune a pu être consultée. Un nouveau canevas d'attribution des aides sera élaboré par la Municipalité de manière à mieux cibler les aides. Il faut relever que de plus en plus de responsables d'associations doivent être rémunérés, ce qui charge les budgets.

La Maison des jeunes est maintenant louée à des particulier Frs 100.-/mois.

Il faut trouver un groupe de jeunes prêts à relancer des activités et un bâtiment pour accueillir ces activités futures.

Hôtel du Centre

Ce bâtiment n'est plus un hôtel, tout comme l'hôtel du Jura. Ces indications erronées peuvent perturber les touristes de passages à la recherche d'un ... hôtel réel. La Commune écrira aux propriétaires concernés pour qu'ils enlèvent ces inscriptions.

Personnel

Le Service de l'urbanisme est actuellement sous-doté en personnel suite à l'augmentation des charges administratives (demandes de permis de construire, oppositions, révision du PGA).

Un assistant de sécurité a été engagé à 80% et une assistante sociale à 70% pour améliorer les relations entre la population et les personnes en difficulté.

Municipalité et administration communale devraient à l'avenir être en mesure de mieux communiquer.

2. Finances

Questions

- Où en est le programme du Technopole, notamment la construction du bâtiment n°2 ?
- Les prestations fournies par la Bourse (ACRG, Entente scolaire, SDIS par exemple) sont-elles facturées ?
- Dans la liste des bâtiments, est-il possible de rajouter la valeur fiscale ?

Technopole

Une recherche de fonds est en cours pour la construction du bâtiment n°2, car tout le bâtiment 1 est loué et l'intérêt de certaines entreprises pour le bâtiment 2 existe.

L'ancien bâtiment Reuge a changé de propriétaire. Pour le nouveau bâtiment, les loyers sont régulièrement payés.

La question de la reprise par la fondation du Technopôle du bâtiment 1 est posée. La Commune craint que, si elle n'est plus active, la gestion de ce centre s'en ressent.

A titre d'information il reste 3'000 m² vides dans les anciennes usines Paillard.

Facturation prestations

Les prestations fournies par la Bourse à l'intention de l'ACRG, de l'Entente scolaire, du SDIS et de la garderie par exemple sont facturées. Par contre la comptabilité de l'Ecole de musique et de Mon Ciné ne sont plus tenues par la Bourse.

Valeur fiscale des bâtiments

La valeur fiscale n'apporterait pas beaucoup d'information utile, par contre la valeur au bilan serait plus proche de la réalité comptable.

Remontées mécaniques

Selon le préavis 17-10, les parts incombant à la commune de Sainte-Croix pour le remboursement du prêt LIM (53'250.-) et de la couverture de déficit (114'000.-) ne seront pas remboursées par la Société des remontées mécaniques (compte 170.3656). Il faut encore noter que seul le déficit réel est couvert, et non pas 114'000.- automatiquement.

Le prêt sans intérêts de 365'000.- accordé par les Municipalités de Sainte-Croix et Bulle sera remboursé sur 20 ans par la SCRMBJV.

Comptes

La marge d'autofinancement se réduit, passant de 5'183'089.- en 2014 à 4'083'089.- en 2017.-. Il manque environ 1'000'000.- pour réaliser les investissements proposés dans le programme de législature, ceci d'autant plus que la part des collectivités publiques diminue (cptes 451, 452). Si la marge d'autofinancement n'augmente pas, seuls 18'000'000.- d'emprunts sont encore possibles d'ici la fin de la législature en 2021.

Cette situation oblige la Municipalité à être prudente en matière d'investissements, en attendant que les montants réels qu'il faudra emprunter pour réaliser une nouvelle STEP, construire une salle polyvalente ou améliorer la production d'eau potable par exemple soient connus.

L'impact de la future RIE3 et de la nouvelle péréquation restent également des points d'interrogation qui auront une influence sur les investissements futurs.

Remèdes à discuter : augmenter les recettes et/ou diminuer les charges ; réserves p. 39 ; eau p. 28 ; contact avec l'IDEHAP : rôle de la commune dans les investissements ? Définition de Amortissements extraordinaires et amortissements complémentaires ;

3. Ecoles

Questions

- A quoi est due la diminution du nombre d'élèves entre 2015 et 2017 ?
- Durant la pause de midi, après avoir mangé sur place, comment les jeunes élèves sont-ils occupés ?
- Médiation : en plus des interventions cherchant à résoudre les conflits entre élèves, existe-t-il des possibilités de médiation entre élèves et parents, parents et école, élèves et école ?
- Comment et par qui les camps scolaires sont-ils financés suite à l'arrêt du Tribunal Fédéral ?

La diminution du nombre d'élèves entre 2015 et 2017 est due au fait que les élèves de Champvent vont maintenant à Yverdon. On note une légère augmentation du nombre d'élèves à Baulmes et Vuiteboeuf.

La cohabitation entre les différents utilisateurs de Métiers 3 est satisfaisante.

Pour les cours de gymnastique, la salle de La Sagne n'est pas nécessaire. Le concours pour la création d'une nouvelle salle de gym au Collège de la Gare a-t-il été lancé ?

Durant la pause de midi, les élèves de l'école primaire peuvent manger à l'UAPE, alors que pour le secondaire il n'y a pas de structure pour les accueillir. Il faut noter que ces élèves ont une pause de 2 heures, sauf pour les 9^{èmes} qui, une fois par semaine, commencent à 13h00. Pour les repas de midi la cantine du CPNV est à disposition, alors que d'autres solutions sont à l'étude avec le restaurant aux Alpes et de l'Hôpital.

Médiation

Actuellement les démarches de médiation sont réalisées par les enseignants. Si nécessaire la direction intervient pour clarifier certains points, mais jamais le Département (Canton). Pour l'instant il n'y a pas d'assistance socio-éducative bien qu'un très petit nombre d'élèves auraient besoin d'une aide et d'un suivi particuliers.

Financement des camps scolaires

Suite à un arrêt du Tribunal fédéral en décembre 2017 indiquant que les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves, et donc pris en charge par les pouvoirs publics, les voyages scolaires en général sont remis en question au prétexte que l'enseignement est gratuit, mais qu'on peut tout au plus demander aux parents 80 francs par semaine pour l'alimentation d'un enfant.

Pour l'instant et dans l'attente de décisions cantonales, il faut privilégier des destinations de courses d'écoles plutôt locales et organiser des camps dans la région. En 2017 les parents ont contribué pour Frs 21'000.- pour 800 élèves, alors que la commune a versé Frs 27'000.- toujours pour 800 élèves. Les transports peuvent être pris en charge via la péréquation (environ Frs 15'000.-). Voir boursier

Les échanges entre cantons se poursuivent, mais avec de petits groupes accompagnés par des personnes engagées par l'Ecole.

Les relations entre les enseignants et la Direction sont bonnes. De nombreuses activités ont été mises sur pied, telles Expo Sciences et Expo livres, le spectacle Mary Popins, etc.

Le corps enseignant est stable, reste la difficulté de trouver des professeurs d'allemand et d'anglais.

4. Office de la population

Questions

- Quelles sont les raisons du départ de Mme Sabotic ?
- Pourquoi le nouvel assistant de sécurité publique n'est-il pas engagé à 100% ?
- Quelle est l'évolution de la population en âge AVS ces dernières années ? (le rapport ne fait état que d'une année)
- Quels résultats (conclusions) tire-t-on des radars pédagogiques ?
- Réforme policière (cptes 610.3510 et 610.3511) : les frais liés à l'adaptation de la réforme policière vont-ils s'ajouter en permanence aux charges de police cantonale ?

Le départ de Madame Sabotic est dû au fait qu'elle se sentait trop seule dans son travail et qu'elle souhaitait donner une autre orientation à sa carrière professionnelle.

Le nouvel assistant de sécurité, Monsieur Jérémy Bron, est engagé à 80%, ce qui correspond au souhait du postulant. Les échanges d'informations avec la gendarmerie existent, mais il n'est pas prévu de patrouilles en commun.

Le pourcentage de la population de notre commune en âge AVS est stable depuis 2014 : il était de 24.4% en 2014, 24.6% en 2015, 23.6% en 2016 et 24.2% en 2017, pourcentages que l'on retrouve dans les communes du Chenit (Vallée de Joux) et de Château d'Oex (Pays d'Enhaut). La moyenne cantonale est de 16.5%.

Les résultats obtenus avec le radar pédagogique ne sont pas disponibles pour l'instant.

Le montant de Frs 24'125.- lié à l'adaptation de la réforme policière ne sera pas identique chaque année. En effet, au budget 2018, ce sont Frs 4'600.- qui sont prévus pour ce poste.

Des patrouilleurs scolaires sont maintenant en fonction à L'Auberson, de même que dans les transports publics.

Le montant des amendes d'ordre et ordonnances pénales a diminué par rapport à 2016 (-10'350.-).

La gendarmerie dispose d'un effectif de 5 personnes à plein temps. Si le poste est fermé la nuit, il faut relever que des patrouilles sont organisées entre 22h00 et 24h00 depuis Yverdon.

En ce qui concerne les citoyens occasionnant régulièrement des problèmes, la gendarmerie cherche avant tout à rester en contact afin de ne pas apparaître uniquement lorsqu'il faut sanctionner. Des contrôles sont effectués, mais pas systématiquement. Il n'y a pas plus de problèmes importants à Sainte-Croix qu'ailleurs à un nombre de messages électroniques. Une collaboration avec la future

assistante sociale est tout à fait possible. La présence d'agents de sécurité privés devant certains lieux publics s'est avérée positive.

A la page 84 du rapport de gestion deux corrections doivent être apportées : Le montant encaissé suite aux ordonnances pénales émises est de Frs 8'150.- et non pas de Frs 20'130.-, ce qui fait que « le produit total des sanctions (amendes d'ordre et ordonnances pénales) pour les infractions commises se monte donc à Frs 20'130 pour 2017, alors qu'il était de Frs 30'480.- en 2016 ».

5. Service de défense incendie et de secours

Questions

- A quoi est due l'augmentation des charges administratives ?
- Caserne trop petite : la Municipalité a-t-elle déjà entrepris des démarches pour éventuellement l'agrandir ?

L'augmentation des charges administratives est due au nombre toujours plus grand de courriers électroniques à traiter rapidement, aux rapports à fournir à l'ECA et aux activités de classement de documents toujours plus nombreux. D'une manière générale, le volume des prestations augmente constamment, par exemple les interventions suite à des pollutions chimiques, et il faut être toujours plus professionnel.

L'engagement d'une personne polyvalente à 20% permettrait d'assurer une bonne partie du secrétariat et de la gestion du matériel. Cette personne pourrait faire partie du personnel communal.

Le tarif horaire moyen des interventions est de Frs 34.-, avec un plafond de Frs 50.-. On pourrait monter la limite supérieure à Frs 60.-. Pour les manifestations du 1^{er} août, les communes paient Frs 30.-. Finalement, en ce qui concerne le subsidie cantonal, il dépend du nombre d'interventions, ce qui explique pourquoi il a été de Frs 222'352.65 en 2017, mais de 210'340.70 en 2016.

La caserne actuelle devient trop petite, car les véhicules sont toujours plus grands (2 neufs prévus dès 2018) et qu'il faut séparer les zones propres des zones sales. Un projet d'agrandissement est à l'étude pour un montant de Frs 10'000.-.

Le recrutement de nouveaux sapeurs reste toujours difficile sachant que la durée d'engagement moyenne est de 5 ans, alors qu'elle était de 20 ans auparavant. Les déménagements, surtout à Tévenon, sont la cause principale des départs. Le commandant des pompiers consacre en moyenne 450 heures à sa mission et il occupe ce poste durant 7 ans en moyenne.

7. Urbanisme, police des constructions

Questions

- La commission demande un rapport sur la construction de l'immeuble DomaHabitare (permis de construire, traitement des oppositions, permis d'habiter, etc.)
- PGA : existe-t-il un organigramme permettant de hiérarchiser les procédures afin de mieux les comprendre ?
- Qu'en est-il de la 4^{ème} révision de la LAT et de son impact sur nos zones d'activités ?
- Une synthèse des procédures en cours et un calendrier sont demandés par la commission.
- Energies renouvelables : le montant de l'aide financière pour 2017 a rapidement été attribué, qu'en est-il pour 2018 ? Dans les comptes p. 13, le cpte 300.3657 fait apparaître un montant de Frs 96'637.50, alors que le rapport de gestion parle d'un montant total prélevé de Frs 142'847.-.

Domahabitare

La Municipalité nous fournit une feuille de route résumant toutes les démarches administratives concernant le projet de construction de l'immeuble cité, depuis la mise à l'enquête en janvier 2015 jusqu'à la dernière décision de la Municipalité de mai 2018 de ne pas entrer en matière au sujet d'une demande du collectif des Gittaz. Il appartient maintenant à la cour de droit administratif et public de se prononcer.

Force est de constater que les plans approuvés lors des différentes mises à l'enquête n'ont pas toujours été respectés et que, même s'il s'agit d'une affaire privée, les questions et réactions de nos concitoyens sont nombreuses.

Plan Général d'Affectation (PGA)

Suite à la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement (LAT) en 2014, les cantons ont 5 ans pour revoir leurs plans directeurs respectifs. Le canton de Vaud a procédé à la révision de son Plan Directeur Cantonal (PDCn), document qui « coordonne les politiques cantonales, communales et fédérales ayant un effet sur le territoire, afin de proposer un développement territorial cantonal équilibré en termes de logements, de places de travail, de mobilité, de loisirs et de préservation des terres agricoles, du paysage et de l'environnement ». De là découlent des politiques régionales et communales avec, pour Sainte-Croix, la réalisation d'un PGA qui définit une zone de centre à densifier et une zone périphérique à l'intérieur de laquelle les nouvelles constructions pourraient être limitées.

Ce document a été renvoyé à la Commune avec prière de répondre à 200 questions. Depuis le Canton a modifié les règles du jeu et fixé à 1.7% l'augmentation annuelle de la population dans la zone de centre et 0.75% en périphérie. Il faut par conséquent modifier le PGA en profondeur, le dernier délai pour rendre ce plan opérationnel étant fixé à 2021. Dans l'intervalle, la Municipalité entend mettre à l'enquête des zones réservées pendant 5 ans, reconductibles 3 ans, et défendre les zones d'activité planifiées (ZISA). Ces procédures vont impliquer des démarches importantes d'information auprès des propriétaires concernés.

Energies renouvelables

Les aides financières destinées à encourager les énergies renouvelables, prélevées sur la consommation d'électricité, connaissent un vif succès, au point qu'en octobre 2017 la somme des aides promises atteignait Frs 142'847.-. Afin de répondre aux nombreuses demandes, la taxe de prélèvement a passé de 0.4 ct/kWh à 0.7 ct/kWh le premier mai 2017, ce qui explique que les subventions réelles (cpté 300.3657) sont supérieures au montant figurant au budget (Frs 96'637.5 / Frs 77'000). Précisons encore que les locataires peuvent bénéficier des aides prévues par le règlement. Ce dernier va être mis à jour prochainement par la commission de l'énergie afin de mieux préciser les modalités d'obtention des subventions.

Il y aurait également lieu d'informer la population sur les informations parfois mensongères de certains vendeurs de panneaux solaires.

8. Services industriels

Questions

- STEP : un nouveau bâtiment a été évoqué en commission, de quoi s'agit-il ?
- Quel est l'état d'avancement de l'avant-projet visant une rénovation complète de la STEP ?
- Suite au préavis n° 17-06 Nouveau Plan Directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – étape de prospection, crédit de Frs 288'000.-, où en est ladite prospection ?

Dans le cadre d'une étude en 2015, une inspection des bétons – datant de 1971 a montré que la construction d'une nouvelle STEP était nécessaire. Un bureau spécialisé, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement, a établi plusieurs variantes en fonction des emplacements disponibles (frais d'étude inscrits au budget). Les bassins de réception des eaux pluviales seront maintenus, et il reste encore à choisir la variante d'épuration la plus adéquate, effectuer une analyse des coûts et planifier la réalisation (2018).

Le traitement des micropolluants n'est pas prévu, car une telle installation ne bénéficie pas d'aides publiques aujourd'hui. Il est toutefois possible de rajouter le module ad hoc par la suite. Un investissement de Frs 10'000'000.- doit être envisagé, et il est difficile aujourd'hui de prédire le montant qui sera disponible en 2022 sur le compte épuration.

L'élaboration du Plan Directeur des Eaux (PDEaux) a été quelque peu freinée, car la commune possède de nombreux captages et plusieurs dizaines de kilomètres de conduites dont les coûts de réfection pourraient être élevés. C'est la raison pour laquelle une étude sismique a été entreprise aux Champs de la Joux et dans le secteur de l'Hôpital. En analysant la résonance d'impacts au moyen d'un micro au niveau du sol, il est possible de repérer les couches géologiques susceptibles de

contenir de l'eau. Reste maintenant à réaliser des forages afin de pouvoir mesurer les débits d'eau potentiels. Si les quantités qu'il est possible de prélever ne sont pas suffisantes, il faudra alors envisager la réfection des captages actuels et reprendre le PDEaux.

9. Tourisme

Questions

- Hôtellerie : qu'en est-il des statuts actuels des Hôtels du Centre et du Jura ? L'Hôtel du Centre est-il encore un hôtel, et la salubrité des chambres louées est-elle encore garantie ?
- De manière à améliorer l'image touristique de notre commune, la commission demande quelles mesures la Municipalité et l'Office du tourisme entendent prendre en matière de signalétique, d'applications Internet et de formation des hôteliers-restaurateurs ?

Les hôtels du Centre et du Jura n'ont plus d'activités hôtelières. La Municipalité demandera aux propriétaires concernés qu'ils suppriment les enseignes. Pour l'ex-Hôtel du Centre, les chambres sont maintenant louées au mois ou à l'année et le contrôle de leur salubrité est du ressort de la commission de contrôle des constructions et de salubrité.

Au niveau du fonctionnement de la structure Yverdon-les-Bains Tourisme, structure dont dépend l'office du tourisme de Sainte-Croix/les Rasses (OT), les communes de Sainte-Croix et de Bullet font partie de la commission tourisme. Un plan directeur a été élaboré pour les années à venir, et le rapport est en consultation auprès du Canton (SPECO). Les mesures principales proposées touchent la gouvernance régionale (70 communes), l'offre en infrastructures, la mobilité, l'hébergement et la gastronomie.

En 2017, l'OT Sainte-Croix-Les Rasses a commencé la planification des parcours de VTT locaux afin de compléter l'offre de Swissmobile. En collaboration avec les communes du Balcon du Jura et le Service des forêts, l'équipement et le balisage de ces parcours devraient être prêts en 2019.

D'autres projets et démarches touchant l'offre touristique de notre région sont en cours, tels par exemple la création d'un centre nordique aux Cluds (projet porté par le Groupement des Skieurs de Fond des Rasses (GSFR) et la commune de Bullet), l'amélioration de la signalétique et la planification des heures d'ouverture des restaurants.

L'objectif de l'OT de Sainte-Croix/Les Rasses est de travailler sur un nombre restreint de projets concrets et de les réaliser.

10. Bâtiments

Questions

- La pertinence du tableau de la page 58 a été remise en question par la commission. Comment peut-on comparer des bâtiments peu utilisés (ex. Gym Auberson) avec Bâtiment Métiers 3 ?
- Un inventaire de l'état de bâtiments communaux est toujours demandé. La commission demande à la Municipalité d'établir un devis d'étude en signalant que la méthodologie pour ce type de travail existe déjà.

Le tableau de la page 58 permet de visualiser les performances énergétiques des bâtiments publics. C'est un des produits du programme de comptabilité énergétique EnerCoach, mais il aurait été utile d'expliquer certains résultats et de rendre plus lisible le tableau. Si, par exemple, le bâtiment « Gym Auberson » obtient la note maximum A pour toutes les rubriques, c'est tout simplement parce que ce bâtiment est très peu utilisé ; à l'inverse du « Collège Auberson », utilisé été comme hiver. Un bilan global aurait été souhaitable avec, notamment, des pistes pour améliorer l'efficacité énergétique de certains bâtiments.

Si un propriétaire souhaite passer du mazout au gaz pour le chauffage de sa maison, un certificat énergétique est obligatoire, tout comme lorsque le montant de la subvention pour des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique atteint Frs 10'000.-.

L'inventaire des bâtiments communaux se fait par étape en fonction des besoins. En 2017 le Service Urbanisme et Bâtiments a réalisé l'inventaire des bâtiments actuellement occupés par différents

services techniques, ceci dans le but de bien analyser les besoins futurs en prévision du déplacement desdits services dans un nouveau bâtiment lorsque le PPA de la Gare sera en vigueur. La recherche d'un terrain adéquat est également en cours.

A la question de savoir quelle valeur attribuer aux bâtiments, M. Jean-Michel Brandt, boursier, nous a transmis la liste des bâtiments communaux comprenant trois valeurs, soit la valeur assurée (ECA), l'estimation fiscale et la valeur au bilan.

La somme des valeurs assurées des 87 objet propriété de la commune s'élève à Frs 113'294'652.-. Pour connaître la valeur vénale théorique de ce patrimoine, il faudrait prendre en compte un pourcentage de la valeur ECA, étant entendu que certains bâtiments tels une école ou un temple ne se vendront jamais.

Il n'y a pas d'estimations fiscales pour les bâtiments administratifs. Il faut en outre relever qu'une parcelle peut abriter plusieurs bâtiments (exemple les Dénériaz).

La valeur au bilan informe sur le déroulement des amortissements des bâtiments ayant été construits récemment ou ayant fait l'objet d'investissements importants.

Ces trois approches montrent qu'il est plus important d'anticiper les investissements à réaliser à moyen-court terme sur les bâtiments utiles à notre commune, voire de vendre occasionnellement un objet inutile, plutôt que de vouloir déterminer une valeur qui restera la plupart du temps indicative.

11. Travaux

Questions

- La route L'Auberson-Le Carre présente déjà des fissures après une réfection récente. Certains usagers se plaignent de bas-côtés trop raides. Qu'en est-il exactement ?
- Déchetterie de la Gare : l'accès aux containers pour le verre et le papier sont trop hauts pour de nombreuses personnes. Est-il possible d'améliorer cette situation ?
- Les horaires de la déchetterie de la Combe de Ville ont été modifiés. Pour certaines entreprises, une ouverture à 10h00 du matin est pénalisante. Une amélioration est-elle possible ?
- La commune de Bullet souhaite rediscuter la répartition des coûts de la déchetterie de la Combe de Ville dans la mesure où elle fournit des prestations visant à diminuer ses apports de déchets à Sainte-Croix (projet pilote de déchetterie mobile).

Sur la route L'Auberson-Le Carre, l'enrobé a été posé par le Service des travaux, alors que la stabilisation de l'encaissement a été réalisée par l'entreprise Terrastab. Des fissures sont déjà observées dans l'enrobé, surtout en bordure de route. Cette situation est peut-être due au fait que la largeur de l'enrobé est trop grande par rapport à la largeur de la banquette. Cette dernière, d'une largeur de 35 à 50 cm, doit arriver à la même hauteur que l'enrobé. Il faut également s'assurer que l'encaissement de la route est bien stabilisé. S'il est vrai que ces routes secondaires sont peu fréquentées, elles doivent cependant supporter le poids de véhicules forestiers et agricoles pouvant atteindre 40 tonnes.

Un plan directeur des routes est en cours avec une entreprise spécialisée. Les efforts actuels consentis pour la réfection des routes sont possibles grâce aux apports financiers engendrés par la péréquation d'une part, et la volonté de la Municipalité de faire face le plus rapidement possible à la nécessité de mieux entretenir le réseau routier communal. Au compte 430.3142 Entretien du réseau routier, ce sont Frs 415'595.89 qui ont été dépensés en 2017 (Frs 365'194.10 en 2016).

En collaboration avec le Canton une étude sur le bruit est en cours, alors que le projet d'amélioration création de 2 zones de dépassement (3 pistes) supplémentaires.

Déchetterie

A la gare la disposition des conteneurs a été modifiée, ce qui fait que pour certaines personnes leur accès est plus difficile. L'installation de marchepieds sera étudiée pour améliorer la situation. Cet Ecopoint a été pensé pour les personnes ne disposant pas de véhicule. Les encombrants sont maintenant mieux cachés, ce qui améliore l'image du quartier.

L'horaire d'ouverture a été modifié afin de permettre aux personnes qui travaillent de pouvoir s'y rendre en fin de journée. Cette modification ne concerne qu'un jour par semaine, avec une ouverture à 10h00 et une fermeture à 19h30.

Une convention avec la commune de Bullet règle l'utilisation de la déchetterie par les citoyens de cette commune ainsi que le ramassage des sacs à domicile. La commune de Bullet contribue à hauteur de Frs 60'000.- pour les prestations liées à ce site, et 80 % des habitants sont satisfaits des prestations fournies.

A titre d'essai, la Municipalité de Bullet a fait installer par STRID une mini-déchetterie afin de voir si cette installation peut éventuellement diminuer les apports vers Sainte-Croix.

Equarrissage

La fermeture de l'abattoir de Sainte-Croix va impliquer de transporter les déchets carnés et les animaux morts à Yverdon. De manière à éviter de multiplier les transports individuels, les agriculteurs du Balcon du Jura ont entrepris des démarches afin de rationaliser la récolte et le transport des déchets carnés. Le projet sera finalisé durant le premier semestre 2018.

Eclairage public

Au gré des travaux sur le réseau routier, les lampadaires anciens sont systématiquement remplacés par du nouveau matériel consommant beaucoup moins d'électricité et demandant peu ou pas d'entretien. L'expérience réalisée au Chemin des Hêtres est concluante, et après 6 ans aucune intervention n'a été nécessaire.

12. Forêts

Questions

- Quelles sont les raisons de la variation des subventions forestières ?
- La plantation de 400 épicéas dans un but de rajeunissement des peuplements est-elle judicieuse au vu des changements climatiques annoncés ? D'autres espèces sont-elles également prises en compte ?

Les subventions forestières sont allouées pour des coupes dans des forêts protectrices (chemin de fer, route), dans les pâturages boisés et pour les soins culturels. Par conséquent, elles fluctuent suivant le volume de travail réalisé dans ces types de forêts. Les subventions actuelles proviennent d'un programme d'aides couvrant la période 2016-2019.

Les épicéas plantés en 2017 sont issus de graines provenant de la Vallée de Joux, des Hauts d'Arzier et de Bassins, soit de stations équivalentes à celles que l'on rencontre à Sainte-Croix. Les plantations ne sont que des compléments au rajeunissement naturel qui est toujours privilégié lorsque les conditions le permettent. S'il est vrai que l'augmentation des températures pourrait conduire à une disparition progressive de l'épicéa en moyenne montagne, cette espèce va encore résister quelques décennies et fournir des bois de bonne qualité.

Sur les pâturages boisés, lorsque le rajeunissement est absent (seuls quelques très vieux arbres subsistent), des cellules de rajeunissement sont créées. Il s'agit en priorité de clôturer des souches existantes afin de protéger du bétail les jeunes épicéas plantés. Cette mesure a pour objectif de conserver les paysages typiques de notre région et est bien acceptée par les agriculteurs.

L'évolution des structures agricoles oblige la Municipalité à envisager de modifier quelque peu la gestion de ce patrimoine communal. La diminution du nombre de vaches laitières avec, pour corollaire, une augmentation du nombre de vaches allaitantes, aura une influence sur la répartition des surfaces entre les différents locataires. Ces changements se feront progressivement dès 2019 dans le cadre des baux à ferme 2019 – 2024. De plus, le montant des fermages sera adapté en fonction de la dernière taxation officielle, ce qui générera un revenu supplémentaire pour la commune.

Au compte 322.3311 Amortissements investissements les charges ne se sont élevées qu'à Frs 9'533.33 alors que Frs 97'90.- étaient au budget. Cette différence est due au fait que les travaux prévus dans le cadre du Plan de Gestion Intégrée (PGI) ont été retardés pour des raisons administratives.

Signalons enfin que le Sapin Président communal n'est plus et que son successeur doit encore être désigné.

13. Entretien avec la Municipalité

Questions

La Municipalité souhaite que le Bureau se penche sur le fonctionnement de la commission de gestion. Plusieurs pistes sont évoquées et les points suivants pourraient être retenus.

Il faut conserver un fonctionnement en « conclave » et éviter de créer des binômes de conseillers qui n'auraient plus la vision d'ensemble de la gestion communale ou de créer une commission permanente. Afin d'augmenter l'efficacité de la commission, le calendrier suivant pourrait être un avantage :

1. Dès réception des comptes et du rapport de gestion (fin mars – début avril), une séance est agendée avec le Boursier afin d'identifier les points importants de l'année comptable écoulée et permettre à chacun et chacune de mettre à jour ses connaissances en matière de comptabilité communale.
2. La séance préparatoire débouchant sur les questions à la Municipalité est maintenue et elle doit mettre en avant ce qui est essentiel pour analyser et comprendre le fonctionnement de notre Municipalité et de l'administration communale.
3. Pour les séances traitant des différents dicastères en présence du Municipal responsable et du Chef de service, ce dernier doit pouvoir présenter l'essentiel des activités de son service en début de séance avant de passer aux questions et discussions.
4. Actuellement les travaux de la commission se déroulent sur 2 jours complets et deux demi-journées ce qui, pour certaines personnes, peut poser des problèmes par rapport à leur activité professionnelle. Il faut voir si une journée complète, deux soirées dès 17h00 et une demi-journée le vendredi ne sont pas suffisantes.
5. Le Bureau fournit à la commission un ou une secrétaire pour la prise de notes, le rapporteur pouvant trier et synthétiser ces notes pour aboutir à un rapport percutant et digeste.

La question du déficit d'informations sur les activités intercommunales est évoquée. Charge à la Municipalité d'améliorer ce point, mais l'impression dominante aujourd'hui est que les associations intercommunales font plutôt penser à des ententes avec des contrats de prestations.

Nos relations avec la commune de Bulle ont été évoquées, et il apparaît important de continuer à collaborer avec un esprit d'ouverture afin de poursuivre les collaborations débouchant sur des réalisations concrètes.

14. Visites

Le vendredi matin 18 mai a été consacré à la visite du chantier de la rue du Jura et de la route reliant L'Auberson à la Fontaine Froide et L'Auberson à La Prise Perrier

A la rue du Jura nous avons pu voir non seulement l'ampleur du chantier de remplacement des conduites et câbles (épuration, eau, électricité, etc.), mais également le suivi du chantier intégrant le repérage des nouveaux ouvrages au moyen d'un GPS, appareil permettant de transférer les données sur le système d'information géographique communal.

Les fissures constatées sur la route L'Auberson – La Prise Perrier ont été évoquées en séance de la commission (voir chapitre 11 Travaux). Il apparaît maintenant nécessaire de suivre l'évolution de ces fissures et de les colmater si nécessaire.

15. Remerciements

Le travail réalisé par la commission de gestion de notre Commune a été possible grâce à la grande disponibilité de la Municipalité et des Chefs de services et de secteurs, des responsables des écoles, de la gendarmerie et du SDIS. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Merci également aux élèves de la classe 11 VP de Mme Zängerle pour les dessins et le graphisme de la page de couverture du rapport de gestion de la Municipalité.

Sainte-Croix, le 12 juin 2018

J-B Wettstein

Le rapporteur, J.-B. Wettstein



La commission de gestion sur le chantier de la rue du Jura



Fissures dans l'enrobé nouvellement posé sur la route L'Auberson – La Prise Perrier